

Les problématiques particulières



Les problématiques particulières

Le Protecteur du citoyen a constaté que certaines problématiques qui vont au-delà des missions des établissements et des installations peuvent compromettre les droits des usagers ou l'équité dans l'accès aux services. En raison des plaintes reçues cette année, il a porté son attention plus spécifiquement sur la gestion des risques et les infections nosocomiales, les personnes ayant des problèmes de santé mentale, l'utilisation des mesures de contention, les frais de chambre et l'accès aux services de physiothérapie.